



# PLAN SANTE WORKING HOLIDAYS



La meilleure couverture médicale pour les jeunes partant en  
Programme Vacances/Travail (PVT) ou Working Holidays Visa (WHV).


## Nature du séjour


PVT-WHV Visa Vacances Travail


## Durée maximale du séjour


12 mois


## Garanties


 Assistance et rapatriement

 Frais médicaux

 Incidents de voyage

 Individuelle accident

 Responsabilité civile

 Bagages

## Résidence de l'assuré

Pays de l'Union Européenne

## limite d'âge des participants

35 ans

## Territorialité : Monde entier sauf pays exclus



**Prise en charge illimitée et sans franchise des frais médicaux et hospitalisation.**

**Adhésion sans questionnaire médical préalable.**

**Pratique autorisée de sports dangereux (sauf sports aériens).**

**Maintien des prestations si retour temporaire en France.**

**Gestion des remboursements FullWeb AVA (déclaration, suivi et remboursement).**

## PRINCIPALES GARANTIES



Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance.

Prise en charge d'un titre de transport A/R et frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation.

Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Aller/Retour, en cas de décès d'un parent proche.

Rapatriement du corps en cas de décès.

Indemnité journalière en cas d'hospitalisation : 30 € par jour à partir du 6ème jour.



Prise en charge ou remboursement à 100 % des frais réels, sans limite et sans franchise.

Directement en cas d'hospitalisation.

Au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé.

Maintien des prestations frais médicaux en France en cas de retour temporaire (maximum 30 jours).

Prise en charge des frais d'hospitalisation à concurrence de 1 000 000 € sans franchise.

Remboursement des autres frais médicaux à concurrence de 15 000 € sans franchise.



Avance de fond à concurrence de 500 € en cas de perte ou vol de carte bancaire ou passeport.

Frais d'un homme de loi à concurrence de 3 000 € - Avance de la caution pénale à concurrence de 7 500 €.

Frais de recherche et de secours à concurrence de 5 000 €.

## AUTRES GARANTIES



Versement d'un capital de 8 000 € en cas de décès accidentel et 40 000 € en cas d'invalidité.



Domages corporels jusqu'à 4 500 000 €, dommages matériels jusqu'à 450 000 €, franchise 80 €.



Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2 000 €, franchise 15 €.

*Bien s'assurer pour mieux voyager*



# PLAN SANTE WORKING HOLIDAYS



La meilleure couverture médicale pour les jeunes partant en  
Programme Vacances/Travail (PVT) ou Working Holidays Visa (WHV).

## AUTRES GARANTIES



Versement d'un capital de 8 000 € en cas de décès accidentel et 40 000 € en cas d'invalidité.



Dommages corporels jusqu'à 4 500 000 €, dommages matériels jusqu'à 450 000 €, franchise 80 €.



Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2 000 €, franchise 15 €.

## RENFORTS ET OPTIONS



Renfort de la garantie Bagages

Remboursement jusqu'à 3 000 € par personne au lieu de 2 000 €.

Garantie Annulation « Vol sec »

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3 000 €.

Renfort Sport +

Extension des frais de recherche à concurrence de 25 000 € pour alpinisme, spéléologie...

Rachat d'exclusion pour la pratique de sports à risque : vol à voile, parachute parapente

Renfort retour 90 jours en France :

En cas de retour temporaire, extension de la durée de 30 à 90 jours.

En cas de retour définitif, couverture pendant 90 jours après l'échéance du contrat

## TARIFS



Prime par personne et par mois : 36 €

Prime forfaitaire pour un séjour de 12 mois : 396 €

18 mois : 594 €

24 mois : 759 €

Pour les séjours de plus de 9 mois, vous pouvez régler votre cotisation en 2 ou 3 fois sans frais.

Renfort Bagages cotisation forfaitaire :

• pour 2 500 € : 30 €

• pour 3 000 € : 50 €

Option Garantie Annulation « Vol sec » cotisation forfaitaire :

• Montant vol 1 000 € : 20 €

• Montant vol 2 000 € : 40 €

• Montant vol 3 000 € : 60 €

Renfort Sport + :

10 € par mois

Renfort retour 90 jours en France, cotisation forfaitaire :

210 €

## MAIS AUSSI...



AVA maintient en France son remboursement des frais médicaux, consécutifs à une maladie ou accident à l'étranger, pendant 90 jours à compter de la date du retour définitif.

*Bien s'assurer pour mieux voyager*